



Syndicat CGT Ansamble Email : cgt@cgtansamble.org

« Prénom du salarié » « Nom du salarié »
« Adresse du salarié »
« Code postal + ville »

À l'attention de
« Nom de l'entreprise »
« M. /Mme », « Prénom de l'employeur », « Nom de l'employeur »
« Adresse de l'employeur »
« Code postal + ville »

« Lettre recommandée avec accusé de réception n° 1 A XXX XXX XXX X /
Courrier remis en mains propres contre décharge »

« Lieu », le « date »

Objet : Réclamation des heures supplémentaires

« Madame / Monsieur »,

Salarié de votre entreprise, j'ai effectué « des ou nombre d'heures » heures supplémentaires sur la période du « date de début » au « date de fin ».

[Lorsque les heures supplémentaires et leurs majorations font l'objet d'un paiement, ajouter :]
Or à ce jour, mes bulletins de paie ne font apparaître aucun règlement de ces heures.

[Lorsqu'un accord collectif prévoit le remplacement du paiement des heures supplémentaires par un repos compensateur équivalent.]
Or à ce jour, je n'ai pas pu récupérer ces heures supplémentaires sous forme de repos.

[Lorsqu'un accord collectif prévoit pour partie le paiement des heures et pour partie leur récupération.]
Or à ce jour, mes bulletins de paie ne font apparaître aucun règlement de ces heures, que je n'ai pas non plus récupérées.

Comme le prévoient « l'accord ou le code du travail », vous me devez la somme de « montant » € en règlement de mes heures supplémentaires (cf. tableau joint).

Par la présente, je vous demande donc de bien vouloir me faire parvenir la somme de « montant » en règlement de mes heures supplémentaires ainsi que « un bulletin de paie rectificatif couvrant toute la période concernée » avant le : « date d'échéance ».

À défaut, je me verrai dans l'obligation de saisir le Conseil des Prud'hommes pour obtenir régularisation et réparation du préjudice subi par des dommages et intérêts.

[Lorsque les heures supplémentaires ouvrent droit à une compensation obligatoire sous forme de repos, ajouter]

Ces heures supplémentaires ouvrent également droit à des contreparties sous forme de repos, dont je n'ai pu bénéficier. Je vous demande de pouvoir bénéficier de ces heures.

[Facultatif]

Je vous informe, que copie de ce courrier est transmise à l'inspection du travail, à qui je sollicite, par ailleurs l'intervention dans ce dossier.

Veuillez agréer, « Madame », « Monsieur », l'expression de ma considération distinguée.

« Prénom du salarié »,
« Nom du salarié »
« Signature »

Date (en semaine)	Nombre d'heures to- tal travail- lées	Nombre d'heures travaillées de 36 h à 43 h	Nombre d'heures travaillées au-delà de 43 h	Rémunération
-	Semaine de travail nor- male + toutes les heures sup- plément- aires de la semaine	La majoration est celle prévue par le code du travail. Mais votre accord collectif peut prévoir une majoration différente, qui s'ap- pliquera.		Le taux horaire est inscrit sur le bulletin de paie. Ci-dessous, il s'agit du SMIC.
-	-	Majoration : 25 %	Majoration : 50 %	Taux horaire : 10,15 €
Ex : 6 au 10 jan- vier 2020	44 h	8 h	1 h	-
Ex : 13 au 17 janvier 2020	42 h	7 h	-	-
TOTAL	-	15 h	1 h	-
Sous-total rémunération	-	15 x 1,25 x 10,15 =	1 x 1,50 x 10,15	-
	-	190, 31 €	15, 22 €	-